

PRINCIPES DE L'ÉLECTION SANS CANDIDAT

LE BUT:

Élire une personne pour un rôle particulier (dans ce cas, **le coach de module**) dont le groupe a besoin et valoriser les personnes qui obtiennent des voix.

LES SPÉCIFICITÉS:

- Election sans candidat: signifie que notre vote n'est pas motivé en premier lieu par la représentation d'une personne, mais d'une compétence. Je choisis de quelle(s) compétence(s) j'ai besoin pour ce module, et c'est ce qui va guider le choix vers une personne. Dans ce sens, personne n'est candidat et tout le monde est candidat dans les compétences qu'il a pu manifester/incarner.
- Election par consentement: une personne est élue quand tout le monde a consenti à son élection. Tant que tout le monde n'est pas en accord, et peut l'exprimer par des objections valides, la décision n'est pas entérinée. Cela se distingue du consensus, car les personnes adhèrent toutes au choix, alors que par consensus invite à un compromis qui peut générer des frustrations.

LE DÉROULEMENT :

- 1. L'animateur présente le rôle dont il est question (sphère de pouvoir et de compétence) et décrit sa mission.
- 2. Il distribue ensuite les bulletins de vote
- 3. Chacun les remplit de son nom : "je m'appelle" et du nom de celle/celui qui à son sens **réunit les compétences nécessaires** à mener la mission avec succès : "je vote pour".
 - Chacun peut choisir de s'élire.
 - Il est déconseillé de voter pour un(e) absent(e).
- 4. Chacun rend son bulletin de vote à l'animateur, qui les lit à haute voix.
- 5. Chaque fois qu'un bulletin est lu par l'animateur, le votant concerné exprime, à la personne pour qui il a voté, les raisons objectives qui l'ont poussé à ce choix, en termes positifs.
- 6. Quand chaque bulletin a été présenté, un tour est proposé afin que chacun puisse, en fonction des arguments entendus et pour l'intérêt du collectif, changer son vote : "Quelqu'un veut-il changer son vote ?" (oui/non).
- 7. Ensuite, l'animateur demande si quelqu'un a une proposition de candidat.
 - Le choix de proposition est indépendant du nombre de suffrages reçu.
- 8. Seule la première proposition est gérée dans le cadre d'un tour d'objections, par la question "*Y-a-t-il une objection à ce que X soit candidat(e) ?*"
 - l'objection porte le plus souvent sur un doute à l'égard des compétences du(e la) candidat(e) proposé(e) ou à l'égard de sa disponibilité.
 - Dans le 1er cas, l'équipe peut proposer son soutien, ou une formation ou un(e) autre candidat(e).
 Dans le 2ème cas, proposition d'un(e) remplaçant(e) ponctuel(e) ou un(e) autre candidat(e).
- 9. Quand tout le monde adhère et que les objections sont traitées, le(a) candidat(e) est investi(e) du pouvoir que confère la mission et le **groupe célèbre la décision**.

Pour voir la fiche et les documents attachés, rendez-vous sur https://coachingways.360learning.com/course/play/5efdd5c6b88bed376b26ce58